UNIVERSITÉ
DE LA RÉUNION

Monsieur le Président de l'Université de La Réunion,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 19/04/2023 parue au BOEN n° 21 du 27/05/2023, relative à l'affectation des professeurs des écoles dans l'enseignements supérieur ;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du 14/12/2022 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du premier degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4434, en Français, de l'INSPE est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du premier degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ABDERRAZAK	DRISS ALAOUI	PR	70
Mme	RICHARD	NADINE	PE	8030
Mme	AMATI	ANNE	PRCE	0202
Mme	VIDALOU	CATHERINE	PRAG	0211
Mme	IUNDT	SARAH	PRCE	Français
M.	PEROLINI	CEDRIC	MCF	07

Article 3 : Madame Nadine RICHARD est nommée présidente de cette commission.

Article 4 : Madame la directrice générale des services par intérim de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24/04/2025

Université de la Réunion
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Président de l'université

PR. Jean-François HOARAU